
Guide creation d'entreprise

Congo



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Congo

02 Zones franches et régimes spéciaux - Congo



Creer une entreprise - Congo

Cadre légal et institution de référence

Au Congo, la création d'entreprise est encadrée par le Code du commerce et réglementée par plusieurs organismes publics. L'organisme principal chargé de l'enregistrement et de la formalisation des entreprises est le **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)**, qui fonctionne sous la supervision du Ministère du Commerce et de la Consommation. Le guichet unique du CFE simplifie les démarches administratives en centralisant les formalités de création.

Il est important de noter que le cadre juridique congolais s'inspire largement de la tradition française, ce qui signifie que les structures et les procédures peuvent présenter certaines similitudes avec le système français. Cependant, les règles spécifiques au Congo doivent être respectées pour garantir la validité légale de votre entreprise.

Formes juridiques disponibles

Au Congo, il existe plusieurs formes juridiques d'entreprise, chacune avec ses caractéristiques, avantages et inconvénients :

Entreprise Individuelle (EI)

Structure la plus simple, où l'entrepreneur est responsable personnellement de toutes les dettes. Le patrimoine personnel et professionnel ne sont pas séparés. Cette forme convient aux petits commerces et aux prestataires de services.

Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL)

Variante de l'entreprise individuelle permettant de séparer le patrimoine professionnel du patrimoine personnel. L'entrepreneur n'est responsable que du montant des dettes professionnelles équivalant à son patrimoine professionnel affecté.

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Structure adaptée aux petites et moyennes entreprises, permettant plusieurs associés. La responsabilité de chaque associé est limitée au montant de sa contribution. Les associés ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la société au-delà de leur apport.

Société Anonyme (SA)

Structure de plus grande envergure, requérant un nombre minimal d'actionnaires (au moins 3). Idéale pour les entreprises de taille importante ou envisageant une expansion rapide. La responsabilité des actionnaires est limitée aux apports.

Société en Nom Collectif (SNC)

Structure où tous les associés sont responsables solidairement et indéfiniment des dettes de la société. Moins courante au Congo, elle convient à des partenariats étroits.

Coopérative

Structure basée sur l'association de personnes autour d'un projet économique commun. Souvent utilisée dans les secteurs agricole et commercial.

Comparaison des formes juridiques

Forme juridique	Nombre d'associés	Capital minimum	Responsabilité	Complexité administrative
Entreprise Individuelle	1	Aucun minimum légal	Illimitée et solidaire	Faible
EIRL	1	Aucun minimum légal	Limitée au patrimoine affecté	Modérée
SARL	2 à 100	Aucun minimum légal	Limitée au montant de l'apport	Modérée à élevée
SA	Minimum 3	Selon le statut (à vérifier auprès du CFE)	Limitée au montant de l'apport	Élevée

Étapes de création d'une entreprise

La création d'une entreprise au Congo suit un processus bien défini. Voici les principales étapes :

- Définir le projet et la forme juridique** : Déterminer précisément l'activité, le secteur d'exploitation et choisir la structure juridique la plus appropriée en fonction de vos objectifs.
- Vérifier la disponibilité du nom** : S'assurer que le nom envisagé n'est pas déjà utilisé. Cette vérification peut être effectuée auprès du CFE ou des autorités compétentes.
- Préparer les documents constitutifs** : Rédiger les statuts ou actes constitutifs de l'entreprise. Pour les sociétés, ces documents doivent définir les droits et obligations des associés, le fonctionnement interne et les règles de gouvernance.
- Effectuer les apports** : Déposer le capital social (si applicable) à la banque ou auprès d'un notaire. Obtenir un certificat d'apport ou un document justifiant le dépôt.
- Publier un avis de création** : Pour les sociétés, publier une annonce légale dans un journal autorisé annonçant la création de l'entreprise.
- Enregistrer l'entreprise au CFE** : Déposer le dossier complet auprès du Centre de Formalités des Entreprises avec tous les documents requis.

7. **Obtenir l'immatriculation au Registre du Commerce** : Une fois approuvée, l'entreprise reçoit son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).
8. **S'enregistrer auprès des autorités fiscales** : Obtenir un numéro d'identification fiscale (NIF) et effectuer l'enregistrement auprès de l'administration fiscale.
9. **Respecter les obligations sociales** : S'affilier à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et mettre en place les dispositifs de protection sociale obligatoires pour les employés, le cas échéant.

Documents et pièces justificatives requises

Le dossier de création doit généralement comprendre :

- Les statuts ou actes constitutifs en nombre d'exemplaires requis (généralement 3 à 5)
- Un justificatif du dépôt de capital social ou d'apports en nature
- Une pièce d'identité valide du ou des fondateurs
- Un justificatif de domicile ou d'adresse du siège social (quittance d'électricité, quittance de loyer, etc.)
- L'avis de publication légale (pour les sociétés)
- Un formulaire de demande d'immatriculation dûment complété
- Un plan ou schéma du local d'exploitation (selon l'activité)
- Une déclaration sur l'honneur de conformité légale

Note : Les exigences exactes peuvent varier selon le type d'activité et la forme juridique. Il est recommandé de consulter directement le CFE de votre ressort pour obtenir une liste complète et actualisée.

Délais et coûts estimés

Le délai moyen de création d'une entreprise au Congo varie entre **5 à 15 jours ouvrables**, selon la complexité du dossier et la charge de travail du CFE. Pour les entreprises individuelles, le processus est généralement plus rapide.

Les coûts incluent généralement :

- Les frais d'enregistrement au RCCM
- Les frais de publication légale (annonce dans un journal)
- Les frais d'obtention du numéro d'identification fiscale
- Les frais de notaire (si passage par un notaire pour les statuts)
- Les frais optionnels de conseil juridique ou d'assistance administrative

Les montants exacts varient mais restent généralement modestes. Il est conseillé de demander un devis détaillé auprès du CFE avant de commencer les démarches.

Secteurs d'activité réglementés

Certains secteurs d'activité au Congo requièrent des autorisations ou des agréments supplémentaires :

- **Finance et assurance** : Soumis à l'autorisation de la Banque Centrale et du superviseur des assurances
- **Secteur minier** : Nécessite un permis d'exploitation délivré par le ministère compétent
- **Télécommunications** : Requier un agrément du régulateur des télécommunications
- **Distribution pharmaceutique** : Soumise à un agrément des autorités sanitaires
- **Import-export** : Doit respecter les réglementations douanières et commerciales spécifiques
- **Construction et BTP** : Peut nécessiter des certifications ou des agréments selon le type de projet

Ressources pratiques et contacts

Pour une assistance dans la création d'entreprise au Congo, les ressources suivantes peuvent être utiles :

- **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)** : Point d'entrée unique pour les formalités administratives
- **Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)** : Fournit des informations et de l'accompagnement aux entrepreneurs
- **Ministère du Commerce et de la Consommation**

Zones franches et regimes speciaux - Congo

Zones Économiques Spéciales en République du Congo

La République du Congo dispose d'un cadre législatif encadrant les zones économiques spéciales (ZES) destiné à attirer les investissements directs étrangers et à stimuler le développement économique. Ces zones offrent un régime juridique et fiscal dérogatoire au droit commun, permettant aux entreprises implantées de bénéficier d'avantages significatifs.

La principale zone économique spéciale du Congo est la **Zone Économique Spéciale (ZES) de Pointe-Noire**, créée pour diversifier l'économie au-delà du secteur pétrolier. Cette zone s'étend sur une superficie stratégique et dispose d'infrastructures portuaires et logistiques. Elle est gérée par une autorité administrative dédiée responsable de la promotion et de la gestion de la zone.

Cadre Juridique et Législatif

Le régime des zones économiques spéciales en République du Congo est régi principalement par :

- La législation relative à la promotion de l'investissement privé
- Le code des investissements et les textes de régulation spécifiques aux ZES
- Les décrets d'application fixant les modalités de fonctionnement des zones
- Les conventions de partenariat entre l'État et les opérateurs de zones

Les entreprises opérant dans les ZES doivent respecter la législation du travail congolaise, les normes environnementales nationales, ainsi que les obligations déclaratives et fiscales spécifiées dans leur agrément.

Avantages Fiscaux dans les Zones Économiques Spéciales

Les entreprises agréées en tant qu'opérateurs ou utilisateurs dans une ZES bénéficient d'un régime fiscal privilégié :

Exonération de la TVA

Les acquisitions de biens et services nécessaires au fonctionnement des opérations en zone sont exonérées de taxe sur la valeur ajoutée, sous conditions de documentation appropriée.

Réduction de l'impôt sur les sociétés

Les entreprises agréées bénéficient généralement d'un taux réduit d'impôt sur les bénéfices pendant une période déterminée (variable selon le type d'activité et le statut de l'entreprise).

Exonération des droits de douane

Les importations de matières premières, d'équipements et de biens destinés à la transformation ou à la réexportation sont exonérées des droits de douane.

Avantages sur les droits d'enregistrement

Certaines opérations d'enregistrement et de constitution de sociétés bénéficient de réductions ou exonérations. L'accès à ces avantages requiert une demande d'agrément préalable auprès de l'autorité de gestion de la ZES et le respect strict des conditions d'exploitation définies.

Régimes d'Investissement Spécialisés

Au-delà des zones économiques spéciales, la République du Congo propose différents régimes d'investissement :

Régime de l'Investisseur Étranger

Les investisseurs étrangers bénéficient d'un cadre de protection défini par la législation sur l'investissement :

- Droit de posséder et de gérer des entreprises sans discrimination basée sur la nationalité
- Droit de transférer les bénéfices et revenus vers l'étranger, sous respect des réglementations de change
- Protection contre l'expropriation non justifiée
- Accès au mécanisme de règlement des différends d'investissement

Partenariats Public-Privé et Concessions

Le Congo développe progressivement les mécanismes de partenariat public-privé (PPP) pour l'investissement dans les infrastructures et les services. Ces régimes permettent au secteur privé de développer, construire et opérer des équipements publics selon des contrats de concession définis. Les conditions fiscales et douanières de ces projets sont généralement stipulées dans le contrat spécifique.

Conditions d'Accès aux Zones Économiques Spéciales

Pour s'implanter dans une ZES congolaise, une entreprise doit remplir plusieurs conditions :

Critère	Exigences
Statut juridique	Entreprise légalement constituée (SARL, SA, ou autre forme reconnue)
Secteur d'activité	Activités manufacturières, logistiques, commerciales ou services autorisées
Capacité financière	Démonstration d'une capacité d'investissement et de fonctionnement suffisante
Conformité légale	Absence d'antécédents pénaux et respect de la législation
Documentation	Dossier complet d'agrément incluant business plan et documents constitutifs

Processus d'Agrément

La procédure d'agrément dans une ZES comprend les étapes suivantes :

1. **Dépôt du dossier** : L'entreprise soumet sa demande à l'autorité de gestion de la ZES avec tous les documents requis
2. **Évaluation administrative** : Vérification de la complétude du dossier et de la conformité formelle
3. **Instruction technique** : Analyse approfondie du projet, de sa viabilité et de son impact
4. **Décision** : Octroi ou refus de l'agrément par l'autorité compétente
5. **Notification et signature** : Remise de l'agrément et signature des actes constitutifs
6. **Installation et démarrage** : Accès à la zone et mise en œuvre des opérations

Obligations des Entreprises Agréées

Les entreprises bénéficiaires d'un agrément dans une ZES doivent respecter certaines obligations :

- Réaliser les investissements décrits dans le dossier d'agrément dans les délais prévus
- Remplir les déclarations statistiques et administratives périodiquement
- Soumettre à des audits et inspections de conformité
- Respecter les normes environnementales et de sécurité applicables
- Maintenir une comptabilité régulière et transparente
- Payer les cotisations ou loyers demandés pour l'utilisation de l'infrastructure de zone
- Respecter les règlements internes de la zone

Considérations Pratiques pour les Investisseurs

Avant de s'installer dans une ZES congolaise, les entreprises doivent considérer :

Durée de l'agrément

Les agréments sont généralement accordés pour une période définie (souvent 5 à 10 ans) et peuvent être renouvelables.

Stabilité fiscale

Il est recommandé de vérifier les clauses de stabilité fiscale dans l'agrément, garantissant l'absence de modifications unilatérales du régime fiscal.

Transfert de revenus

Clarifier les modalités de rapatriement des devises et les cours de change appliqués, en coordination avec la banque centrale.

Accord de partenaire local

Certaines activités peuvent exiger l'implication d'un partenaire congolais ou le respect de quotas d'emploi local.

Support administratif

L'autorité de gestion de la ZES offre généralement un support pour faciliter les démarches administratives et douanières.

Conclusion

Les zones économiques spéciales en République du Congo représentent une opportunité structurée pour les investisseurs cherchant à bénéficier d'avantages fiscaux et réglementaires importants. Le régime est conçu pour être compétitif au niveau régional, tout en garantissant le contrôle et la conformité aux normes nationales. Pour toute implantation, il est fortement recommandé de consulter l'autorité de gestion compétente et un conseiller juridique local spécialisé.

